

# LE COURRIER DE ROANNE

Rédacteur en chef

EMILE MADOUË.

JOURNAL POLITIQUE, INDÉPENDANT, INDUSTRIEL, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

RÉDACTION ET A.

A Roanne, impasse des Promenades, Prêfecture, près les Promenades.

INSERTIONS :

Réclames, la ligne, 25 c.

Annonces, la ligne, 15 c.

Réduction dans le cas où l'annonce ou réclame serait répétée plusieurs fois.

Un an, 10 fr. — Six mois 5 fr. 50 c.  
Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> de chaque mois, et sont payables d'avance.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef. — Les bureaux du *Courrier* sont ouverts au public de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

## A NOS LECTEURS.

Appelé au périlleux honneur de diriger le *Courrier de Roanne*, nous devons une profession de foi explicite, trahissant sans réticences, d'ores et déjà, la part de lutte et de revendication qui nous incombe dans cette œuvre collective de journalisme que nous allons entreprendre.

Nous appartenons à la classe, nombreuse aujourd'hui, des légionnaires militants de la démocratie qui, voyant dans le plein exercice de la souveraineté populaire, l'avenir du monde entier, combat pour ces salutaires doctrines, non pour ce qu'elles impliquent de généreux et de séduisant, mais parce qu'elles s'imposent d'elles-mêmes comme des vérités premières qu'il est impossible de méconnaître, et qu'il serait funeste de ne pas subir. La pensée mémorable de Sieyès : « Que doit être le peuple ? Tout » qui a servi d'épigraphe à la révolution de 89 sera aussi celle de notre programme.

Cette déclaration nous met tout de suite à l'aise pour énumérer sommairement les droits nombreux qui nous manquent et de la possession desquels dépendent la sûreté, le bien-être et l'individualité de tous.

Depuis longtemps le pays est sous l'influence d'une apathie morale qu'il s'agit de secouer, en inspirant à chaque citoyen le sentiment de son indépendance et en l'invitant à faire en toute circonstance, acte d'homme libre. Qu'on n'aille pas toutefois s'effrayer de nos paroles. Nous nous gardons toujours de faire appel à ces passions subversives que nos adversaires tournent sans cesse contre nous, et s'en servent comme d'une durandal à deux poignées dont l'une est tenue par l'Empire lui-même et l'autre par la bourgeoisie, souvent trop prompt à s'effrayer.

Toutefois, dans le programme que nous allons seulement esquisser, nous n'avons pas la prétention ridicule de fixer la limite du progrès, pas plus que nous n'espérons arriver d'un seul élan à l'établissement définitif des institutions démocratiques. Nous demandons seulement des réformes urgentes, restituant au peuple des droits inaliénables et préparant, sans secousse, l'avenir complet de la liberté.

Pour atteindre ce but, nous réclamons d'abord la substitution du suffrage universel au pouvoir personnel et autoritaire, parce que le peuple sera ainsi le maître de ses destinées. Délivré du système désastreux des candidatures officielles, il aura des représentants, les élus de son choix, qui se feront l'écho de ses aspirations les plus légitimes, étouffées, depuis dix-huit ans, par la pression et l'arbitraire des agents même du gouvernement impérial.

Le corollaire immédiat de cette réforme primordiale, est la manifestation libre de l'opinion publique, soit qu'elle se traduise par la voie des journaux, celle des livres, ou bien par les luttes oratoires de la place publique. En d'autres termes, nous demandons la liberté complète de réunion et de la presse. Il y a déjà longtemps que cette dernière gémit sous le caprice d'une censure souvent despotique et inquisitoriale. Rendez-lui donc ses coudées franches ; les écarts et les délits quelle pourra commettre seront efficacement et légalement réfrénés par un jury dont le verdict impartial, remplaçant une jurisprudence mobile, épargnera davantage aux écrivains les angoisses de la prison cellulaire.

L'émancipation politique et morale d'un peuple réclamant avant tout le concours salutaire de l'éducation, donnons à tous les citoyens l'instruction gratuite et obligatoire, sans le secours de laquelle l'intelligence resterait stationnaire et ne permettrait pas à l'homme de voir au-delà des satisfactions matérielles. Des livres dans toutes les mains, et en même temps que l'esprit s'élève, les mœurs s'amélioreront.

Soldat par raisonnement de la libre-pensée, nous désirons que chacun paie les ministres du dieu qu'il adore ! Les religions reconnues et subventionnées sont imposées, parce qu'elles vivent aux dépens de tous les contribuables, indifféremment. Cet emploi arbitraire de nos derniers, appelé une réforme qui est la séparation radi-

cale de l'Eglise et de l'Etat, avec la suppression du budget des cultes.

Plutôt humanitaire que chauvin, l'impôt du sang nous paraît indigne d'un peuple civilisé. Aussi protesterons-nous de toutes nos forces contre les guerres de conquête qui arrachent au pays toute la jeunesse forte et pleine de sève, appauvrissent et tuent l'agriculture qui manque de bras et plongent les familles dans un deuil éternel, pour amener souvent un hécatombe douloureuse comme celui de Waterloo ou une tragédie sanglante comme celle de Quercelaro.

Dès lors, plus de ces armements inutiles qui épuisent les finances publiques et entraînent le pouvoir sur la pente ruineuse de l'emprunt. Remplaçons les armées permanentes de 800,000 hommes par des corps de volontaires et les milices nationales. Quand un peuple a fait les guerres gigantesques de la République, il a donné des garanties suffisantes de son patriotisme.

Pourquoi, dans un état démocratique, autoriser ce que nous appellerons l'aristocratie des fonctionnaires, née du cumul des charges publiques ? Pourquoi les grands commandements militaires, les sinécures onéreuses pour le contribuable, les dotations sans objet aux budgétivores ?

Rétablissons donc l'équilibre des traitements et imitons un peu l'Amérique qui ne souffrirait pas que l'humble commis salarié jeûne quand un ministre festoie.

La commune et le département subissent aussi depuis longtemps le joug d'une régie anti-démocratique. La session des conseils généraux qui vient de se clore, a fourni aux délégués des départements l'occasion d'un *pronunciamento* unanime en faveur des franchises communales. Ils ont réclamé les libertés de la cité et la restitution de l'initiative au citoyen dans le choix de ses magistrats municipaux. Après eux donc et avec eux, nous demanderons la nomination des maires et des adjoints, celle des présidents et vice-présidents des conseils de département, non plus par l'Empereur, mais par leurs propres assemblées ; nous réclamerons sans cesse l'abolition des monopoles, la suppression des octrois et la diminution des impôts qui accablent surtout le prolétaire.

Il n'y aurait pas de bornes à cette liste déjà longue de revendications, car les droits confisqués sont encore nombreux. Mais obligé de nous borner, nous croyons en avoir assez dit, néanmoins, pour bien rassurer le lecteur sur l'honnêteté et les intentions de notre programme.

Nous n'ajouterons qu'un mot. Le titre 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1852 « reconnaît, confirme et garantit les principes politiques proclamés en 1789 et qui sont la base du droit public des Français. » Par la comparaison approfondie à la Constitution de 89, déclarant les droits de l'homme et du citoyen, des lois organiques qui nous régissent, nous nous proposons d'édifier souvent nos lecteurs sur la sincérité d'un gouvernement qui nous paya presque toujours de promesses, mais jamais de libertés.

C'est en faisant ainsi la lumière autour des questions qui touchent directement à la dignité et à l'indépendance des citoyens que nous espérons servir d'une manière efficace la cause démocratique dans notre pays.

EMILE MADOUË

## Interdiction de vente sur la voie publique au *Courrier de Roanne*

Il y eut quelque surprise en France le jour récent où le gouvernement impérial, établi à la faveur des mitrallades et des déportations de décembre — on n'a pas oublié de qu'elle année — abolit le décret organique du 17 février 1852. Ce décret, complémentaire de la constitution, livrait, comme on sait, la presse pieds et poings liés au pouvoir discrétionnaire de l'administration. La mémorable loi du 11 mai 1868, semblait donc, surtout si l'on en croyait l'éloquence de M. Nogent-Saint-Laurens, rapporteur, ouvrir à la presse une ère nouvelle de franchises et d'émancipation. En effet, l'autorisation préalable était supprimée et l'administration n'avait plus

le droit de corriger les crudités de langage du journaliste en supprimant d'un seul trait l'organe qui les avait éditées ; une juridiction légale et tutélaire était désormais établie — c'est toujours le gouvernement qui parle, — à l'abri de laquelle la presse pourrait enfin s'épanouir à l'aise et retrouver cette liberté d'allures qui a si fort effrayé les prud'hommes de tous les régimes.

Au premier abord, la réforme put paraître un acte grandiose de la part du pouvoir qui nous avait toujours courbés sous son gant de fer. Jusqu'à ce jour, en effet, on avait paraphrasé avec tant de complaisance le titre célèbre d'une œuvre non moins célèbre *ceci tuera cela*, c'est-à-dire, la liberté de la presse tuera tous les gouvernements, que le dicton avait fini par acquiescer force de loi. Aussi, le pouvoir qui ouvrait généreusement la digue au torrent réputé dévastateur, semblait-il consacrer à jamais cette épithète de *fort* qu'il s'était de tout temps décernée, et que ses ministres lui rappelaient, du reste, en toute occasion, avec cette abondance particulière aux courtisans.

Mais l'illusion fut de courte durée.

Le premier émoi calmé, on examina avec réflexion cette loi régénératrice qui, en définitive, retirait dans ses dernières dispositions les libertés qu'elle dispensait dans les premières avec une apparence de profusion. On s'aperçut alors que si l'administration avait abandonné ses droits de création sur les journaux à fonder, elle avait en retour complété ses droits de mort sur les mêmes feuilles, écloses en dehors de son influence et de ses inspirations. Cette restriction terrible (il y a toujours des restrictions dans les actes les plus libéraux de l'empire) s'appela le pouvoir d'interdiction de vente sur la voie publique. Il fut remis au ministre de l'intérieur lequel, le subdivisa, sans rien affaiblir de ses dispositions réactionnaires, entre les préfets des 89 départements de l'Empire.

On se souvient encore avec quelle facilité ces consciencieux pachalicks en usèrent pendant la période électorale. Tout organe marqué au front de cette tâche originelle, l'indépendance, se désigna lui-même au *haro* de l'administration préfectorale ; il était condamné avant même de naître ; c'est l'éternelle fable, nous voulons dire histoire, et très-authentique encore, du *Loup et de l'Agneau*. Il y eut, en outre, orgie de sévérités contre les journalistes ; on en fit une véritable *razzia* et les bastilles de l'Etat en regorgèrent. Celui même qui écrit ces lignes (il le rappelle sans honte) dut payer son léger tribut aux rancunes gouvernementales. Il est vrai que nous avions tous eu le tort impardonnable de repousser la légende des hommes providentiels, et celui encore plus grand de réclamer l'expression libre du suffrage universel, en combattant les candidatures officielles. Mais ne poussons pas l'ingratitude trop loin ; l'amnistie du 15 août nous poursuivait comme un spectre de Banco !

Le *Courrier de Roanne*, de par son allure insoumise, se trouvait naturellement compris sur la liste de proscription et M. le préfet de la Loire l'honora au début, malgré l'humilité de sa publication, d'un ostracisme foudroyant. Le *Courrier* devait présenter M. Jules Favre aux électeurs de notre arrondissement contre M. Dechastelus, son compétiteur officiel au mandat de représentant du peuple. C'était plus qu'il n'en fallait pour provoquer les rigueurs vengeresses de la préfecture. On le lui fit bien voir. Quoiqu'il en soit, le résultat produit par cette mesure coercitive fut tout autre qu'on ne l'espérait en haut lieu. Les abonnés vinrent en nombre au *Courrier de Roanne*, témoignant ainsi de leur sympathie inaltérable pour la cause que nous défendons et surtout de leur protestation contre un arbitraire qui n'est pas une des moindres inconséquences, pour ne pas dire davantage, de l'empire *libéral*.

Si nous ne craignons même de nous montrer trop impitoyable vis-à-vis de nos adversaires, nous ajouterions que cet acte de proscription a servi beaucoup les intérêts matériels du journal que nous dirigeons, en vertu de ce caractère essentiellement frondeur du Français, qui le pousse à désirer plus vivement ce qu'on lui re-

fuse avec plus d'opiniâtreté. Notre allégation a rencontré dans ces derniers temps des confirmations éclatantes qui nous dispensent d'autres développements.

Mais ce n'est pas tout-à-fait de cela qu'il s'agit. La question de droit se trouve naturellement soulevée par une mesure qui, à notre avis, porte atteinte à la propriété et nous voulons au moins l'énoncer. Un préfet, bien que sa position le condamne à une sujétion absolue vis-à-vis de son chef immédiat, le ministre de l'intérieur, n'outrepasse-t-il pas son mandat en interdisant la vente sur la voie publique, c'est-à-dire pour beaucoup de nos confrères la vie matérielle, à des journaux qui souvent n'ont pas encore vu le jour, mais que leur programme désigne d'avance à une proscription impitoyable ? Cette sorte de procès de tendance, renouvelée des beaux jours de la restauration, du reste critérium exact de la politique *libérale* (toujours !) du second empire, peut atteindre gravement les intérêts engagés d'une société formée pour l'exploitation d'entreprises souvent commerciales en même temps que politiques. Les voix les plus éloquentes de la gauche, entr'autres celles de MM. Jules Simon et Jules Favre, s'élevèrent, lors de la discussion générale de la loi sur la presse, contre ce déni de justice qui concédait aux préfets un véritable droit de confiscation et créait en même temps pour les seuls journaux agréables un privilège abusif.

Il est vrai que si ces derniers passent avec le gouvernement un compromis avantageux, ils payent par bien des sacrifices, auxquels nous ne saurions pour notre compte nous résoudre, les dithyrambes de commande.

Tant pis pour ceux qui font bon marché de leur dignité !

Pour nous, qui ne voudrions jamais être accusé de palinodie, nous poursuivrons à nos risques et périls, la revendication des droits qui nous paraissent élémentaires, imprescriptibles ; voilà pourquoi nous protestons aujourd'hui, au nom des principes, contre l'interdiction de vente sur la voie publique au *Courrier de Roanne*. Nous nous gardons de solliciter M. le préfet de la Loire de lever son interdit, parce que cet interdit lui-même est la conséquence d'une mesure arbitraire. Comme plusieurs de nos confrères de Paris et des départements qui demeurent toujours frappés, ainsi que le *Courrier*, nous pourrions encore rappeler que l'amnistie du 15 août est applicable à notre journal ; mais le décret lui-même d'amnistie impliquait des exceptions honorables, qui nous consolent un peu de nos mécomptes.

Quoiqu'en ait dit le *Peuple*, journal des Tuileries, l'Empire ne fait pas grand. Il ne fait pas grand parce qu'il enchaîne la liberté de la presse, et que les pouvoirs qui enchaînent la liberté de la presse « ont besoin d'étouffer quelque vérité, ou de propager quelque mensonge. »

Cette pensée que nous donnons comme la conclusion bien naturelle de notre article ne nous appartient pas. Elle a été formulée, il y a bien longtemps, par une victime du despotisme dont le génie brille aujourd'hui d'une éclatante auréole, le poète anglais Milton. Ce qui prouve, une fois de plus, que les grands principes de liberté sont aussi vieux que la vérité et impérissables comme elle.

EMILE MADOUË.

## LA SEMAINE POLITIQUE

Roanne le 11 septembre 1869

Le sénatus-consulte a été voté après une discussion sans importance.

L'adoption des réformes proposées par le chef de l'Etat n'a soulevé aucune difficulté sérieuse. On ne pouvait attendre moins de la docilité du Sénat. Quelques discours se sont produits cependant, les uns allant au-delà de la pensée impériale, les autres protestant contre le sénatus-consulte. Le prince Napoléon a produit une véritable sensation, en soutenant que cet acte devait être le point de départ de réformes plus complètes, et nous ne savons ce qu'il serait advenu dans la grave assemblée, si

M. Ségur d'Aguesseau ne s'était hâté de le rap-  
peler aux vrais principes.

Nous ne sommes pas dupes des déclarations du  
cousin de l'Empereur, l'expérience nous ayant  
appris ce qu'il faut penser du libéralisme des  
princes du sang. Nous notons cependant son  
discours, comme un signe des temps, une mar-  
que de la puissance de l'opinion publique, et de  
l'influence qu'elle arrive à exercer peu à peu,  
sur ceux mêmes qui lui sont le plus hostiles.  
Les tendances réactionnaires, du comte Ségur  
d'Aguesseau, ne nous inquiètent pas d'autre part.  
Ce conservateur à outrance criait vive la répu-  
blique au lendemain du 24 février 1848, il cria  
vive l'empire, depuis qu'il est pourvu d'un titre  
de sénateur agrémenté de 30,000 francs de rente;  
nous avons tout lieu de croire, qu'il ferait meil-  
leur accueil au nouvel ordre de choses, si l'Etat  
payait moins ses services.

Deux incidents ont encore marqué cette dis-  
cussion. La grave assemblée a délibéré pour  
savoir si elle admettrait M. Bonjean à présen-  
ter son amendement au sénatus-consulte.  
M. Delangle, en vrai procédurier, opposait au  
président de la cour de cassation une fin de  
non recevoir. L'amendement n'ayant pas été  
présenté à la commission, ne pouvait, disait-il,  
être examiné en assemblée générale, et devait  
être écarté sans même obtenir les honneurs de  
la lecture. Cette motion a été justement repous-  
sée, mais n'éprouve-t-on pas un pénible sentiment  
de tristesse, lorsqu'on se souvient que cet ora-  
teur à idées si étroites et si mesquines, a  
été pendant de longues années ministre de la  
justice de la grande nation française?

La question de savoir si le droit d'adresse  
serait rendu au Corps législatif a également été  
mise à l'ordre du jour, mais sans résultat. Rien  
n'était plus oiseux que cette discussion. Le droit  
d'adresse appartient au Corps législatif par cela  
seul qu'il existe, et l'on conviendrait facilement  
qu'il est puéril de lui contester le droit de faire  
connaître au souverain sa manière de penser sur  
la politique générale, lorsqu'il est investi de  
l'initiative des lois, et qu'il dispose de toutes  
les affaires du pays par le vote de l'impôt.

Le bilan de la politique extérieure se solde  
par l'arrivée à Paris du prince Gortschakoff, le-  
quel viendrait, dit-on, s'assurer de visu de l'état  
sanitaire de l'Empereur des Français. C'est un  
monde si mystérieux, si surprenant que celui  
des politiques et des diplomates, que nous n'o-  
sons guère escompter les motifs de cette visite  
impromptue du grand chancelier de toutes les  
Russies. Nous ne soupçonnons pas qu'il y ait  
encore quelque dérangement à redouter dans le  
mécanisme de l'équilibre européen. Mais ce que  
nous constatons avec tous nos confrères, non-  
seulement de France, mais encore de l'étranger,  
c'est l'émotion immense, désastreuse, produite  
sur tout le continent européen par la maladie  
d'un seul homme, au souffle duquel tous les  
peuples sont suspendus comme si nous subsis-  
sions encore aujourd'hui la domination monar-  
chique d'un roi-soleil.

H. AUDIFFRED.

### Une lettre de Ledru-Rollin.

Un des événements importants de la semaine  
est assurément la lettre que M. Ledru-Rollin adres-  
sait, il y a quelques jours, à son ami, M. Delescluze,  
rédacteur en chef du *Reveil*. Personne n'ignore le  
bruit qui s'est fait autour du nom de l'ancien membre  
du gouvernement provisoire, à propos de ce fameux  
décret d'amnistie du 15 août 1869, dont une note in-  
sérée au *Journal officiel* rectifiait, peu à près, la pen-  
sée trop généreuse, en exceptant de la clémence de  
César certains réfugiés et transportés politiques.

Dans ce nombre était compris, paraît-il, Ledru-  
Rollin.

Nous ne risquerons pas, quant à nous, un com-  
mentaire rétrospectif de l'amnistie, à l'aide du-  
quel nous voudrions prouver cependant que le  
gouvernement a bénéficié du premier de son  
échappatoire, en s'amnistiant d'abord lui-même de  
certaines difficultés politiques fort gênantes.

FEUILLETON DU COURRIER DE ROANNE.

## FIAMMA

(Suite).

— N'était-ce donc point la vérité? demanda  
Fiamma vivement.

Le forcat ne répondit pas et il y eut une longue  
pause; mais la jeune femme entendit tout-à-coup  
qu'il pleurait!

Il est des douleurs qui renversent d'un seul coup  
nos convictions les mieux arrêtées: ce ne sont ni  
les plus bruyantes, ni les plus pathétiques; le cœur  
les reconnaît sans qu'on puisse dire à quel signe.  
On a quelquefois repoussé toutes les protestations,  
détruit toutes les défenses; l'esprit est arrivé, de  
preuve en preuve, à l'évidence, quand tout-à-coup  
une larme, une seule, vient vous rejeter dans l'in-  
certitude; ce fut ce qu'éprouva Fiamma.

— Et cependant, dit-elle, comme si elle eût répon-  
du tout haut aux doutes qui s'élevaient en elle... ces  
bijoux trouvés sur vous... ces armes.

— Tout m'accusait, Madame, et pourtant...

— Achevez.

— Pourtant... j'en étais ni un voleur, ni un assassi-  
nin!

— Est-ce possible! s'écria Fiamma.

Et voyant que Rouvière gardait le silence:

— Au nom de Dieu! expliquez-moi tout alors!

— Écritez-elle.

— A quoi bon? nous autres misérables ne protes-  
tons-nous pas toujours de notre innocence?... Qui  
vous prouvera que je ne vous trompe pas comme  
les autres? Une vérité qui me disculpe ne peut  
vous paraître qu'un mensonge; mes assurances  
vous laisseraient le doute et me vaudraient à moi la  
honte d'un soupçon.

entr'autres, le complot imaginaire contre la sûreté  
de l'Etat. Le fait capital réside aujourd'hui dans la  
question de savoir si oui, ou non, les condamnés poli-  
tiques, à l'intention desquels a été rédigé le post-  
scriptum réactionnaire et inattendu du décret du  
15 août, ont juridiquement le droit de rentrer en  
France. Une polémique très-vive s'est engagée à ce  
sujet entre plusieurs journaux de Paris qui, tous,  
ont développé des arguments différents, mais dont  
la conclusion était identique: l'amnistie devait être  
entière, complète, sans exception.

C'est bien là aussi notre avis.  
Veut-on maintenant connaître la pensée de Ledru-  
Rollin lui-même? Il l'a exprimée, sans réticences,  
comme on verra, dans la lettre suivante qu'a publiée  
le *Reveil*.

Londres, 31 août 1869.

Mon cher ami,

Oui, en droit, je puis rentrer. Mais entre le  
droit et le fait, il y a toujours le même abîme.

En fait, et je vous garantis le renseignement,  
aussitôt l'amnistie signée, ordre fut transmis aux ports  
de débarquement de m'arrêter. Je devais être détenu  
jusqu'à ce qu'on eût fait revenir de Cayenne, pour  
une confrontation, mes prétendus complices.

Toute la presse se fut-elle soulevée, qu'il n'y au-  
rait pas eu de réponse à cette objection juridique. Le-  
dru-Rollin me, les autres affirmant; une confronta-  
tion seule peut décider.

Accepter la justice impériale m'eût infiniment  
côuté; cependant, si se fut agi d'une détention ordi-  
naire, je n'eusse pas hésité. Mais vous savez, hélas!  
ce qu'il faut de temps pour aller à Cayenne et en  
revenir, surtout avec peu de bon vouloir. Cette  
une affaire de longs et longs mois.

Et j'avoue qu'en présence d'une éventualité con-  
sidérée par tous comme certaine, la perspective  
d'être presque indifférent entre quatre murs me  
tenté peu.

Mais ce que je tiens à constater, c'est que la dif-  
férence entre la théorie et la pratique, entre le  
droit et la force, soit bien constatée, pour que l'o-  
pinion ne reste pas sous cette impression, qu'il ne  
dépend absolument que de moi de rentrer, et que je  
ne le veux pas.

Ayant toujours professé que le devoir est à Paris,  
au milieu de vous autres qui combattez sans trêve,  
je serais désolé que mes vieux compagnons, et que  
surtout cette jeunesse si ardente, ces braves ouvriers  
qui, dans ces derniers temps, m'ont donné tant de  
témoignage de sympathie, puissent croire que je me  
complais dans le rôle d'émigré. Tout, en les respec-  
tant, je n'ai jamais pu partager les scrupules de ceux  
qui restent loin du foyer d'action.

A vous de cœur.

LEDRU-ROLLIN.

De cette lettre nous ne voulons souligner, nous  
même, qu'un passage, celui où Ledru-Rollin déclare,  
sur la foi de renseignements garantis, qu'en dé-  
pit de l'amnistie, un ordre d'arrestation dirigé contre  
lui avait été aussitôt transmis à tous les ports de dé-  
barquement.

Le *Times*, de Londres, commentant cette même  
lettre, se refuse à croire à l'odieuse d'une manœuvre  
qui serait, à ses yeux, un « acte de haute trahison »  
de la part du gouvernement impérial. Nous ne  
partageons pas entièrement la confiance optimiste  
du journal anglais dans la sincérité et la bonne foi  
politique du pouvoir qui régit la France. Mais re-  
connaitre le gouvernement coupable d'un acte de  
félonie si indigne serait nous ramener à ces  
jours néfastes où les de Morny, les Espinasse  
et les Saint-Arnaud rivalisaient de fusillades et de  
proscriptions pour assurer l'établissement du second  
empire.

On comprendra, dès lors, pourquoi nous hésitons  
à y croire nous-même.

Emile MADOUË.

Désireux de compléter les cadres de notre rédac-  
tion, nous nous étions aussi assuré la collaboration  
d'un chroniqueur qui doit nous envoyer, toutes les  
semaines, un *Courrier de Paris*. Nous avons donc  
reçu ce matin un premier et très-intéressant article  
de notre excellent ami, M. Adolphe Bitard, malheu-  
reusement, il était trop tard pour pouvoir même le  
composer.

Nous regrettons vivement ce contre-temps pour  
notre confrère d'abord, mais surtout pour nos lec-  
teurs qui n'auront pas ainsi la primeur de nouvelles  
parisiennes, toutes d'actualité immédiate. Nous  
aviserons afin de n'être pas pris en défaut la semai-  
ne prochaine. — E. M.

— Non, dit Fiamma, je croirai.

Le forca secoua la tête.

— Ce que j'aurai à dire est trop étrange, Madame.

— Que j'aie ou non mérité mon sort, que vous im-  
porte d'ailleurs?... Je n'ai point de droit à votre in-  
térêt... Il n'est qu'une seule personne au monde que  
j'eusse voulu détromper!

— Et cette personne?

— Est celle pour qui j'ai été condamné.

— La signora Loreano?

— C'est elle que je cherche, c'est pour elle que  
je me rends à Lyon... où je ne pourrai la voir peut-  
être!... Et cependant, mon Dieu! à elle, je voudrais  
que la vérité fut connue.

— Hé bien, parlez, dit Fiamma; par moi elle  
saura tout.

Le forca releva vivement la tête.

— Est-ce vrai? demanda-t-elle... ainsi vous la verrez.

— Je la verrai.

— Et si je ne puis la joindre, vous lui rapporterez  
fidèlement mes paroles?

— Tout ce que vous m'aurai dit, elle le saura!

Il cacha un instant son visage dans ces deux  
mains.

— Hé bien, je vous raconterai tout, reprit-il, après  
un court silence; mais souvenez-vous de votre pro-  
messe: répétez-lui scrupuleusement mon récit!...  
Qui sait!... elle, peut-être, elle me croira!

II

— Je n'ai jamais connu mes parents, et c'est à  
l'hospice des enfants trouvés que sont écoulés mes  
premières années. Remarquait chez moi plus d'ap-  
plication que chez mes compagnons, la sœur char-  
gée de nous instruire, m'apprit tout ce qu'elle sa-  
vait elle-même; je dus à ses soins l'avantage d'é-  
chapper aux travaux abrutissants de l'atelier et de  
passer au bureau de l'économie que j'aidai dans ses  
écritures.

M. Latour était un de ces paresseux adroits, qui  
réussissent à s'approprier les avantages d'un em-  
ploi en abandonnant à d'autres le travail. Dès que

## Chronique politique

EXTERIEUR

D'après le courrier des Antilles, arrivé ce matin à  
Paris, la recrudescence de fièvre jaune qui s'était  
manifestée vers la fin du mois de juillet semble se  
calmer.

Dans la première quinzaine d'août, les décès ont  
été au nombre de cinq à la Guadeloupe, et de qua-  
tre à la Martinique.

Le *Times*, estimant en chiffres de quelle impor-  
tance la santé de l'Empereur des Français est pour  
l'Europe entière, fixe à plus de 3 milliards les dé-  
préciations que les valeurs ont subies au total par  
suite des bruits alarmants qui, depuis vingt ans,  
ont eu cours sur la santé de Napoléon III. Selon la  
feuille anglaise, quelle qu'ait été la panique des  
jours derniers, elle a bien moins d'intensité que si  
elle avait eu lieu il y a quelques années.

Voici, d'après les journaux allemands, quelques  
détails sur ce qui s'est passé aux bourses de Berlin  
et de Vienne pendant ces derniers jours:

« La liquidation s'est en somme mieux passée qu'on  
ne pensait, en raison des perturbations amenées la  
semaine dernière par le bruit de la mort de l'Empe-  
reur Napoléon et par suite du manque exceptionnel  
de numéraire. Quinze spéculateurs seulement ont  
disparu pour ne pas payer les différences; il y a eu  
plusieurs faillites de petites maisons, dont le passif  
total ne dépasse pas, dit-on, 100,000 écus.

« A Vienne, la veille de la liquidation, on était  
dans les plus grandes trances; on parlait d'une  
foûle de suspensions de paiement. La crise cepen-  
dant n'a pas eu l'intensité qu'on redoutait; on n'es-  
time pas à plus de 150,000 florins le passif des di-  
verses faillites. Cependant l'argent se fait toujours  
rare; il est engagé dans un trop grand nombre  
d'affaires, dont beaucoup ne marchent pas, la con-  
fiance ne se rétablissant toujours pas suffisamment. »

On écrit de Genève que le 12 du mois courant  
cette ville célébrera par une fête nationale le demi-  
centenaire de sa réunion à la Suisse.

Le général Dufour est à la tête de cette manifes-  
tation patriotique. La Suisse n'a pas de plus grand  
citoyen pour la représenter dans une telle solennité.  
Qui ne se rappelle, en effet, les immenses services  
rendus à la Confédération helvétique par le gé-  
néral Dufour pendant la guerre du Sonderbund?

Un journal italien le *Movimento*, annonce que son  
confrère *Il Dovere* a comparu devant la cour d'assi-  
se de Gènes dans la personne de son gérant  
Giovanni Stefano Molino, sous onze chefs d'accu-  
sation. L'avocat Basticca a défendu le journal, et  
malgré les foudres du ministère public, le jury s'est  
prononcé énergiquement pour la négative sur cha-  
cun des chefs d'accusation.

En France, nous attendons toujours un jury pour  
juger les délits de presse.

Voici un exemple que nous recommandons à  
M. Magne, dit *l'Avenir national*, il fera mieux de  
s'appliquer à la suivre que de s'occuper de méditer  
sur les constitutions et sur les sénatus-consultes,  
qui ne sont point son affaire.

Le secrétaire du trésor de Washington a, depuis  
quatre mois, réduit la dette des Etats-Unis de plus  
de 36 millions de dollars, soit environ de 180 mil-  
lions de francs.

Si la gestion de M. le secrétaire du trésor Boutwell  
est toujours aussi heureuse, l'Amérique pourra donc  
appliquer à l'amortissement de sa dette 700 millions  
chaque année. Dans dix ans, les Etats-Unis ne de-  
vront plus rien.

Mais M. Magne et les libéraux, ses amis, nous  
répondront sans doute que la France ne ressemble  
pas à l'Amérique. Chaque pays a ses lois et ses  
mœurs.

INTERIEUR

Devant le sénatus-consulte, les Sénateurs se trou-  
vent dans la même situation que les députés devant  
cette loi qui accorde des pensions aux anciens mili-  
taires du premier empire, et qui leur a été présentée  
à la fin de la session dernière, au nom de l'Empe-  
reur.

C'est toujours le même procédé; ce sont toujours  
les mêmes injonctions gouvernementales qui, sous  
des formes à peine déguisées, leur envoient à voter  
tout faits les sénatus-consultes les plus contradic-  
toires, et leur dit, sans fleurs de rhétorique: —  
Votez-moi ça, et vivement!

A propos de l'article 11, du sénatus-consulte dans  
lequel il est dit que « les modifications apportées à  
« l'avenir aux tarifs de douanes et de poste par les

je pus le remplacer, il me laissa tout à fait, en me  
vantant beaucoup la marque de confiance qu'il me  
donnait ainsi. Sans être dupe de cette prétendue con-  
fiance, je m'en réjouis; c'était un moyen d'échapper  
à la vie en commun dont je souffrais tant depuis  
mon enfance.

Je ne voyais habituellement M. Latour qu'une  
seule fois le matin, le reste de ma journée se passait  
dans un isolement complet. Il faut avoir connu  
l'existence enrégimentée de l'hospice, où toute spon-  
tanéité est interdite, toute personnalité anéantie,  
pour comprendre la douceur de la solitude. Je m'y  
plongeai avec une sorte de délire; je cherchai à  
la rendre plus complète et plus longue, en obte-  
nant la permission de coucher chez l'économiste, sous  
prétexte d'être plus tôt au travail. Je passais ainsi  
des jours entiers dans mon étroit bureau, ne voyant  
rien autre chose que la cime des peupliers qui se  
balançaient devant la fenêtre, n'entendant d'autres  
voix que celles des oiseaux qui chantaient dans les  
jardins.

Cependant les écritures de l'économiste n'em-  
ployaient pas tous mes instants. M. Latour avait  
une bibliothèque fort en désordre mais assez nom-  
breuse; tout le temps que m'absorbait point mon  
travail était consacré à lire.

Je ne vous dirai point, Madame, par quels enchan-  
tements me firent passer ces lectures successives;  
tout le monde se rappelle cet âge d'intérêt facile, où  
tout ce qui est imprimé agit sur nous comme un  
talisman. J'éprouai en peu de temps la bibliothèque  
de l'économiste; mais un de ces livres s'empara spon-  
tément, à l'exclusion de tous les autres, de mes symp-  
thies et devint en quelque sorte mon évangile; ce  
fut le *Mille et une Nuits*.

Et comment n'aurais-je point aimé ces histoires  
merveilleuses où la justice vient donner d'éternels  
déments au possible, moi qui sentais toute la  
cruauté et toute l'indignité de la réalité? Le moyen  
de ne pas croire aux miracles quand on a besoin?  
Malheureusement, rien ne devait arrêter mon ima-

« traités internationaux ne seront obligatoires qu'en  
« vertu d'une loi, » M. le sénateur Brehier a de-  
mandé si cette disposition serait applicable au traité-  
de commerce avec l'Angleterre, qui est à la veille  
d'expirer.

M. le ministre de l'intérieur a répondu que ce  
traité pouvait se proroger indéfiniment, à moins  
qu'il ne fut dénoncé un an à l'avance par l'une des  
parties contractantes, que l'intention du gouverne-  
ment n'était pas de le dénoncer, par conséquent  
que les Chambres ne seraient pas appelées à en dire  
leur avis.

M. de Forcade la Roquette a ajouté:  
D'abord que le gouvernement entendait mainte-  
nir sa politique commerciale.

Ensuite que des traités semblables à ceux de  
l'Angleterre existaient avec tous les gouvernements,  
à l'exception de l'Espagne.

D'où il résulte que, le gouvernement étant résolu  
à maintenir sa politique commerciale et à protéger  
par suite indéfiniment les traités existants, le séna-  
tur-consulte reconnaît aux Chambres un droit d'in-  
tervention illusoire, et dont elles n'auront jamais  
l'occasion de faire usage.

A propos de l'abrogation de l'article 75 de la  
Constitution surannée de l'an VII, que l'opinion  
libérale réclame avec instance, M. le ministre de  
l'intérieur fait dresser dans ses bureaux un travail,  
rédigé sous la direction de son secrétaire général,  
M. de Bosredon, pour établir la nécessité du main-  
tien de cette disposition.

Les éléments de ce travail seraient puisés dans  
les rapports des préfets, qui déclarent que, si l'ar-  
ticle 75 n'existait pas, il faudrait l'inventer.  
Parbleu!

On prétend que le gouvernement met à l'étude  
une nouvelle délimitation du département de la  
Seine. Il serait circonscrit, d'après le nouveau pro-  
jet, aux fortifications. Les communes limitrophes  
seraient annexées au département de Seine-et-Oise.  
Cette nouvelle aurait été annoncée, dit le *Libéral  
de Seine-et-Oise*, par le préfet dans une séance  
du conseil général.

Si le bruit est exact, on a le droit de se demander  
si le gouvernement n'a pas le but inavoué de dé-  
capiter cette terrible députation de Paris qui vote  
si mal.

On lit dans la *Presse*:

« La dernière session des conseils généraux a mis  
en relief la fausse position d'un grand nombre de  
préfets, par suite de leurs déplorable procédés aux  
élections du mois de juin dernier. Dans plusieurs  
départements, on a vu les conseillers généraux re-  
fuser le dîner que les préfets offrent à chaque  
session: à Bordeaux, à Vesoul, à Marseille, à Mont-  
pellier, à Nantes, des conseillers généraux ont re-  
fusé, dit-on, leur souscription à un dîner qu'il est  
dans l'usage de donner aux préfets, à la dernière  
séance de la session.

« Tous ces faits et beaucoup d'autres, qu'il serait  
trop long d'énumérer, détermineraient le ministre  
de l'intérieur à opérer de grands changements dans  
le personnel préfectoral. »

Le pauvre Schneider est décidé à tout pour rat-  
trapper sa présidence, compromise par les intri-  
gues de M. Rouher. Il promet aux députés qui  
voudront bien l'honorer de leur confiance un ré-  
glement en velours de soie. Il a écrit, dit-on, à toutes  
les chambres de l'Europe, pour connaître les usages  
parlementaires de chaque pays et pouvoir ainsi  
gratifier la France de ce qu'il y pourra trouver  
de plus moelleux.

« Nommez-moi président du Corps législatif,  
s'écrie-t-il dans son langage, et vos yerres d'eau  
seront sucrés avec de l'essence de praline; la bu-  
vette sera perpétuellement garnie de charcuterie  
d'une qualité merveilleuse. Les perdreaux froids  
si marieront gastronomiquement avec les gélinottes,  
les bécassines avec les ortolans.

« Quant à mes rapports avec vous, ils seront  
dictés par une inaltérable mansuétude. Au lieu de  
me permettre, comme sous l'empire non libéral, des  
observations conçues en ces termes: « M. Pelletan,  
je vous rappelle à l'ordre! » c'est tout au plus si  
j'oserai me tourner vers l'orateur pour lui dire:  
« Est-ce que notre cher et honorable collègue ne  
« croit pas être allé un peu loin, en assurant que  
« l'Empereur est de la police? Maintenant, sima ré-  
« flexion lui paraît blessante, mettons que je n'aie  
« rien dit. »

Beaucoup de journaux ont reproduit les extraits  
suivants d'une profession de foi républicaine rédi-  
gée en 1848 par M. de Ségur d'Aguesseau qui, der-  
nièrement, traitait de triste, d'alligant, de scan-  
daleux, le discours du prince Napoléon au Sénat:

gination une fois engagée dans cette voie. Ne sa-  
chant rien du monde, je ne pouvais reconnaître  
les frontières de la fantaisie. A part les fées et  
les enchanteurs, rien n'était faux pour moi dans  
les récits de Scheherazade: n'avais-je pas vu d'ail-  
leurs, dans l'histoire même, de ces grandes avan-  
tures qui conduisaient les pères à la chaire de  
Rome et les mendiants au trône? Ne savais-je  
pas que des rois avaient parfois choisi dans la  
foule, et donné leur amour à des hommes, obs-  
curs?... Pourquoi n'aurais-je point cru ces hasards  
communs?... Ce qui était juste devait arriver sou-  
vent, et ma raison n'était point choquée de ce qui  
choquait les vraisemblances du monde.

Ainsi, que d'espérances insensées je conçus alors,  
que de projets irréalisables. J'avais vingt ans, et  
tous les désirs turbulents d'une nature passionnée  
commençaient à se faire sentir en moi! Les aspirations  
de l'âme et les aiguillons de la sensualité se réunis-  
saient pour peupler mes nuits de visions ar-  
dentes. Chaque soir j'apercevais en rêve une de  
ces sultanes plus belles que le jour, qui attendent  
dans un palais enchanté l'arrivée de l'inconnu  
qu'elles doivent aimer; elle me tendait les bras,  
je l'entendais m'appeler!...

Par une singularité étrange, les femmes que  
je voyais, loin de m'émouvoir, m'inspiraient une  
sorte de répulsion. Associées à la réalité misé-  
rable et brutale qui m'entourait, je ne pouvais les  
en séparer dans mes impressions; mon cœur cher-  
chait plus loin et plus haut l'objet de ses desirs.

Aussi l'esclavage de l'hospice ne tarda-t-il pas  
à me devenir insupportable. J'entendais à la porte,  
le bruit de ce monde où se trouvait la réalisation  
de mes chimères! On m'avait bien parlé de dangers  
à courir, de monstres à combattre et de douleurs à  
supporter; mais j'étais jeune, avide de bonheur, je  
voulus tenter l'aventure.

Pardonnez-moi, Madame, ces longs détails, ils  
sont indispensables pour vous faire comprendre ce  
qui va suivre; car c'est mon éducation même qui a

## Chronique locale

Nous croyons avoir indiqué, plus haut, en termes assez précis, la ligne politique que nous voulons suivre, pour qu'il n'y ait plus d'équivoque possible à cet égard. Il nous reste donc à établir de quelle manière nous entendons servir la cause commune en réglementant la nature des relations qui doivent nous mettre en communication directe avec nos concitoyens.

Le *Courrier de Roanne* n'a pas été créé uniquement pour affirmer les principes imprescriptibles du droit et de la fraternité. Ses fondateurs poursuivent un but encore plus pratique et plus utile; ils veulent fonder, si c'est possible, la démonstration aux principes et assurer par l'action l'efficacité des résultats.

Bien pénétré nous-même de cette pensée, que le triomphe, surtout en politique, ne s'achète jamais que par la lutte, nous combattons les difficultés par la discussion; nous dénonçons en les flétrissant tous les actes d'arbitraire administratif, en quelque lieu de l'arrondissement et de quelque façon qu'ils se produisent; nous nous efforçons enfin de faire participer les citoyens ignorant ou timides au mouvement démocratique qui s'accroît chaque jour davantage.

Aussi le *Courrier de Roanne* veut être et sera une tribune du haut, de laquelle chaque contribuable, en outre de la revendication incessante des libertés absentes, pourra, en son lieu et temps, exposer les besoins de la cité, signaler l'incurie de ses édiles et protester contre les violations des franchises municipales.

Qu'on n'aille pas s'y tromper, toutefois. En faisant appel aux concours intelligents et actifs de nos concitoyens, nous n'avons pas l'intention d'ouvrir une voie aux rancunes individuelles, pas plus que nous ne voulons servir des ambitions trop souvent mesquines et immodérées. Dans l'œuvre de collaboration à laquelle nous convions tous ceux qu'intéresse le développement des affaires locales, quiconque prendra la parole pour un fait personnel ou bien, par communication et renseignements, fera appel à la publicité du *Courrier*, ne devra jamais oublier que l'INTÉRÊT GÉNÉRAL SEUL doit inspirer des requêtes et des protestations que leur honnêteté fera toujours accueillir.

Nous ne pensons pas que la franchise de cette déclaration puisse froisser la dignité de nos amis. Ils comprendront qu'elle nous est dictée par l'unique désir que nous avons de défendre l'intérêt de tous avec cette autorité, cette force morale que, seuls, peuvent donner le sentiment du droit violé et une légitime ambition pour la bonne conduite de la chose publique.

C'est assez dire combien nous serons heureux de recevoir à tout instant les correspondances écrites ou verbales qu'il plaira à nos lecteurs de nous adresser. Pour faciliter ces dernières, nous indiquons en tête du journal les heures auxquelles on pourra, tous les jours, nous voir dans nos bureaux.

En facilitant ainsi notre tâche, les collaborateurs bénévoles nous fourniront encore l'occasion de vivre avec eux dans une communauté d'idées et de sympathie plus resserrée. Mais ceux-ci ne s'auraient s'étonner, non plus, qu'en offrant d'assumer toute la responsabilité de leurs écrits, nous exigeons d'eux une signature qui doit servir à la fois de contrôle pour l'opportunité de leurs réclamations et de garantie sur la légitimité des motifs qu'il les inspirera.

Ces réserves faites, nous appelons à nous tous ceux qui veulent, dans la mesure de leurs moyens, coopérer à la propagation des idées libérales dans notre pays. N'oublions jamais

mais elle finit sans doute par me prendre en pitié. Il y eut comme un compromis entre mon adoration et sa modestie; je gardai le silence et elle ne chercha plus à fuir mes regards.

Cependant ma passion allait croissant dans l'ombre. J'aimais le monde, réel ne m'avait paru ressembler autant à celui des *Mille et une Nuits*. Pour moi, pauvre honteux, cachant ma misère dans un grenier, l'hôtel voisin n'était-il point en effet un palais de génies, et la signora ne pouvait-elle se comparer aux belles sultanes des contes arabes?

Restait à trouver le magique pouvoir de rapprocher deux cœurs si éloignés l'un de l'autre! Je me demandai si l'amour n'était point pour cela, un talisman assez fort? — Question dangereuse, qui éveilla chez moi des espérances fatales!

Depuis quelque temps, la tristesse de la signora semblait augmenter, et soit que ses propres souffrances eussent éveillé dans son âme quelque sympathie pour les miennes, soit que ma contemplation passionnée excitât sa curiosité, je l'avais surprise plusieurs fois les yeux tournés vers ma mansarde. Quand nous aimons sans retour, le besoin d'échapper à nos tortures nous rend crédules; la douleur se forge les mêmes illusions que l'orgueil. Je crus que la signora avait laissé tomber un regard au fond de ma misère, et que sa compassion était près de devenir un sentiment plus tendre.

Une telle vanité doit vous paraître difficile, mais songez, Madame, que mon âge et ma nature me disposaient à l'extraordinaire; aucune limite ne séparait à mes yeux le probable du possible; c'était à peine si je connaissais les bornes de celui-ci.

Une circonstance inattendue acheva d'accréditer mon erreur. Un soir que la signora se trouvait, comme de coutume, au balcon, son tuteur entra; il tenait à la main une lettre qu'il présenta à la jeune fille. A peine y eut-elle jeté les yeux qu'elle se troubla; le vieillard s'en aperçut sans doute, car il la lui reprit avec une sorte d'impatience, et il s'engagea alors entre

commises sur les citoyens par les porteurs de sabres, en est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, à soixante-trois.

Il constate en même temps que le ministre de la guerre, averti à chacune de ces « gabelés du sabre », n'a pas daigné répondre une seule fois.

Mais la gymnastique des sabres continuera au préjudice des pékins.

Le *Rappel* a de bonnes nouvelles de la santé de Gambetta. Un ami commun qui l'a vu à Lausanne, se rendant à Vevey, écrit à ce journal que son état, sans être complètement satisfaisant, s'est assez amélioré pour faire espérer une guérison prochaine. L'air vivifiant des montagnes et la cure de raisin acheveront de le rétablir.

L'ancien rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, l'ancien membre du conseil municipal de Paris, enfin l'ancien représentant du peuple, M. Victor Considérant, condamné en même temps que M. Ledru-Rollin à la peine de la déportation par la haute-cour de justice de Versailles, est de retour en France; il est à Paris, qu'il avait quitté depuis 1849. Il serait curieux de connaître quelles modifications vingt années de séjour en Amérique ont apportées à ses idées phalanstériennes.

Toutes les faveurs aux gros budgétaires! A propos des voyages fréquents que fait à Avanches M. le maréchal Canrobert, un journal de Caen nous révèle un fait assez curieux.

A l'en croire, et il se prétend bien renseigné, les compagnies de chemins de fer doivent aux maréchaux de l'Empire, de plein droit, quand ils voyagent, un wagon particulier, salon ou coupé-lit, à leur choix.

En échange, Messieurs les maréchaux ne seraient tenus qu'au paiement du quart de place. C'est avantageux... pas pour les compagnies.

Ah çà! quelle vie mènent donc ces fonctionnaires qui perçoivent, deux cent mille francs par an, pendant des temps considérables, et qui trouvent ainsi moyen de décéder sans un sou! Il faut croire que, pour dépenser de pareils capitaux, ils ont mené de leur vivant une belle existence! Quant un fils de famille mange cent mille francs dans une année avec une actrice, ses parents se hâtent de lui adresser un conseil judiciaire.

Quelles soupuses féroces entretiennent donc les hommes du coup d'Etat, pour arriver à manger des cent mille euros en douze mois? C'est à ne pas le croire, il faut que toutes les Cora du monde se réunissent sur un seul ministre pour réduire son porte-monnaie à cet aplatissement.

De deux choses l'une: ou, contrairement à ce qu'il assure le *Journal officiel*, ces messieurs meurent, non pas pauvres, mais extrêmement riches, et les vingt mille francs réglementaires accordés à leurs veuves constituent un scandale public.

Où ils meurent en effet, sans un sou, et il faut avouer alors que ces soi-disant serviteurs de la patrie étaient de rudes nocers.

Un décret du 14 août, inséré au *Bulletin des lois* porte:

« La taxe des dépêches télégraphiques privées transmises par les appareils autographiques est fixée à 3 francs pour une surface de vingt-quatre centimètres carrés.

On lit dans la *Correspondance libérale*:

Les journaux ont annoncé depuis quelque temps bien des feuilles nouvelles. Il me semble qu'ils ont un peu négligé le *Radical*, qui aura pour collaborateurs MM. Vacherot, Morin, Bastide, Despois, Rogeard, etc.

Le *Radical* sera hebdomadaire. Le *Peuple souverain*, tel est le titre définitivement arrêté d'un nouveau journal politique, démocratique et social, que fonde en ce moment M. Pascal Grousset.

Sous peu de jour paraîtra le numéro spécimen. Au nombre des rédacteurs ordinaires de ce nouvel organe politique on cite MM. Frédéric Morin, Jules Masicault, Auguste Cabrol, Jules Lermina, ainsi que plusieurs autres rédacteurs dont notre mémoire n'a pu conserver le nom.

Nos souhaits de bienvenue à ce nouveau confrère. En outre du *Peuple souverain*, dont l'apparition est certaine aujourd'hui, la fondation d'autres journaux démocratiques est annoncée. Citons: les *Echos démocratiques*, de notre ami M. André Lavertujon, l'éminent rédacteur en chef de la *Gironde*; *La Tribune* de M. Bancel qui aura deux éditions et sera littéraire le matin et politique le soir; *Le Rappel de la Provence*, fondé par M. Albert Baume, rédacteur du *Rappel*.

Pour la chronique politique: E. MADOUË.

« Ce n'est pas un roi, ce n'est pas une dynastie seulement qui ont emporté, par la prodigieuse révolution de 1848, c'est la royauté même qui a péri! Le régime monarchique qui a fini son temps! elle est désormais convaincue d'impuissance pour satisfaire aux nécessités sociales de la République triomphante. Le cri de ralliement de tous les citoyens doit donc être celui du gouvernement provisoire qui, dès son premier manifeste, s'est écrié: plus de BONAPARTISME! plus de république! plus de régence! VIVE LA RÉPUBLIQUE!

« Ce cri a été entendu et répété jusqu'aux extrémités du pays, et l'Assemblée nationale qui va sortir du suffrage universel de la France ne doit avoir pour mission que de consacrer par acclamation et d'organiser le gouvernement républicain déjà consacré par la raison publique.

« Comptez sur ma fidélité aux intérêts de la patrie et sur mon inaltérable dévouement à la République.

« Salut et fraternité!

« SÉCUR D'AGUESSEAU. »  
M. de Ségur d'Aguesseau ne s'attendait sans doute pas à cette exhumation. Quel coup d'assommoir! Il est vrai de dire qu'on change souvent d'opinions avec l'âge et l'honorable sénateur nous en donne une preuve éclatante. *O tempora! o mores!*

Le gouvernement voudrait-il entrer dans la voie des économies?

On assure, dit l'*Universel*, que la suppression de la garde impériale est mise à l'étude au ministère de la guerre. Le régiment de gendarmerie serait déjà condamné en principe.

L'*Impartial dauphinois* nous apporte une grave nouvelle. Le 26 août, M. Thibaud, procureur impérial à Saint-Marcellin, envoyait sa démission à M. le garde des sceaux. L'émotion de la population fut vive, et les avocats, les avoués, les conseillers municipaux allèrent faire à M. Thibaud une visite de condoléance et de félicitations en même temps. L'orphéon et la musique des pompiers lui donnèrent même une sérénade.

L'*Impartial Dauphinois* tout en relatant ces faits, n'a pas immédiatement donné les causes qui ont amené cette démission du procureur impérial. Aujourd'hui il est plus explicite, et voici ce qu'il nous apprend:

Nous croyons savoir que M. Thibaud n'avait pas voulu s'associer aux doctrines et aux pratiques électorales du gouvernement. Il avait, avant les élections, déclaré qu'il n'interviendrait en aucune manière dans la lutte électorale, et qu'il ne donnerait aucun appui aux candidats officiels. Ce refus de concours de M. Thibaud, ses opinions libérales, avaient attiré sur lui des défiances et des hostilités qui ne lui permettaient plus de remplir ses fonctions avec indépendance et dignité. En présence de cette situation, il a dû faire le sacrifice de sa carrière de magistrat et il a repris sa place dans les rangs du barreau de Grenoble.

Encore une victime du régime des candidatures officielles!

Le *Rappel* publie la lettre suivante:  
Citoyens,

L'odieuse tentative a échoué. On n'a pu trouver deux médecins pour perpétrer l'assassinat moral qu'on méditait et m'envoyer à Charenton.

Je comprends, du reste, que la haine de la tyrannie et le mépris des tyrans constituent à certains yeux un cas de folie dangereuse.

A toutes les iniquités et à toutes les manœuvres, voici ma réponse: je pose ma candidature dans la troisième circonscription de la Seine.

Je la pose, parce que le temps des discours et des tournis d'avocat est passé, et que le peuple veut aujourd'hui des actes et des caractères.

C. LULLIER,  
Lieutenant de vaisseau,  
Candidat radical socialiste.

L'*Emancipation* de Toulouse annonce que deux membres du conseil municipal de Castelginest ont donné leur démission, motivée sur ce que le maire est un adjoint, presque toujours absent, ne s'occupe pas des affaires de la commune.

L'Empire libéral!

Une réunion publique a eu lieu rue de Charenton avant-hier. On y traitait de l'organisation des Sociétés de secours mutuels. M. Lavertujon faisait la critique des Sociétés actuelles, quand le commissaire de police a déclaré la réunion dissoute.

Notre confrère et collaborateur X. Feyrnet, du *Temps*, qui s'est donné la tâche utile et douloureuse de compter les violences, dont plusieurs mortelles,

préparé mes souffrances, et ma honte.

J'avais été adressé, en quittant l'hospice, à un entrepreneur de copies qui me fournit de travail; les profits étaient peu considérables, et pour gagner rigoureusement de quoi vivre, il fallait s'occuper tout le jour. Je n'abandonnais donc ma mansarde que lorsque les dernières lueurs du soleil couchant étaient éteintes. Je déposais alors ma plume, et je gagnais une des promenades de la ville, renouant mes rêves à l'endroit où je les avais laissés la veille.

L'air et le mouvement m'étaient si agréables que j'obscurement qui commençait à se répandre cachait la pauvreté de mes vêtements, j'osais m'approcher des promeneurs, je cotoyais les allées les plus fréquentées, là, plongeant des regards avides au milieu des groupes de femmes parées, je les contempiais avec des frissonnements dans toutes les veines, j'écoutais le son de leurs voix, j'aspirais les parfums qu'elles laissaient après elles; puis, quand elles avaient disparu et que je me trouvais seul dans la nuit, un désespoir profond s'emparait de moi; je me laissais tomber sur un banc isolé, la tête cachée dans mes genoux, et je pleurais longtemps!

Cependant je restais dans la vague d'une aspiration générale; et mon attention ne s'était encore arrêtée sur aucune femme en particulier: j'avais une religion sans avoir d'autel, lorsque le hasard vint donner un objet à mes désirs.

En face de ma mansarde se trouvait une maison que le propriétaire avait l'habitude de louer toute garnie aux riches étrangers qui s'arrêtaient à Lyon. Elle était inoccupée depuis quelques temps, lorsqu'un matin, en me mettant à ma croisée, j'aperçus la grande porte cochère entrouverte et des tapisseries occupées à tondre des rideaux. Peut-être, une des fenêtres s'ouvrit, et une jeune femme parut au balcon; c'était la signora Lorcano.

Fiancée à un mouvement involontaire, mais il fut point remarqué du forçat, uniquement occupé de son récit.

Nous connaissez la signora, Madame; je n'ai

donc rien à vous dire de sa beauté. Elle me frappa alors si vivement, que j'en restai comme ébloui! C'était la première italienne que je voyais, et je n'avais jamais rencontré auparavant, dans aucune femme, cette noblesse héroïque jointe à la grâce voluptueuse.

Après avoir regardé quelque temps dans la rue, la signora leva les yeux vers moi. Mes traits exprimaient sans doute mon émerveillement, car elle rougit et quitta la fenêtre. Je fus près de jeter un cri pour la rappeler.

Après avoir vainement attendu pendant longtemps qu'elle reparut au balcon, je fermai ma croisée et je repris mon travail, mais l'image de l'italienne ne pouvait me quitter. Elle s'interposait entre mon papier et mes yeux: je retournai vingt fois à la fenêtre.

Les jours suivants se passèrent dans les mêmes préoccupations et les mêmes troubles; j'étais devenu incapable de tout travail suivi.

Vous devinez que mon premier soin avait été de prendre des informations au sujet de l'étrangère: mon humble position rendant mes rapports possibles avec les gens qui la servaient, je ne tardai pas à savoir son nom; j'appris, en même temps, que sa main était destinée à un homme livré à tous les déverglements et qu'elle n'aimait pas! Cette dernière circonstance m'expliquait pourquoi elle restait des heures entières sur le balcon de l'hôtel, la tête mélancoliquement penchée sur un livre dont elle regardait toujours le même feuillet. J'avais même cru remarquer plusieurs fois qu'elle se cachait pour essuyer des larmes!... Vous comprenez, Madame, si cette découverte rendit la signora plus belle à mes yeux! c'était le charme du malheur ajouté à tous les autres; je voyais ainsi un pont jeté entre nos deux destinées; la souffrance nous rapprochait.

Je passais les journées à ma fenêtre, épiant les moindres mouvements de la signora, et vivant de sa vue comme on vit de l'air et du soleil. Ainsi que je vous l'ai dit, je l'avais d'abord éfarouchée;

que la solidarité a toujours fait la force de la démocratie. Du reste, à la pratique constante de ces mêmes vertus chacun gagne, avec l'estime de soi-même, le respect de ses concitoyens.

Emile MADOUË.

On nous écrit de Lagresle:

« Dimanche dernier, 5 septembre, à dix heures et demi du soir, un incendie a éclaté chez M. Aulas, boulanger et cafetier au bourg de Lagresle. Le feu s'est déclaré dans le second plancher. Une lampe à pétrole qui éclairait la salle du premier étage, ou était le billard, aurait, paraît-il, mis le feu.

« Les flammes, alimentées par une grande provision de bois, prirent tout de suite des proportions effrayantes; et si le vent qui, à midi, s'élevait avec violence eût soufflé aussi fort le soir, on aurait eu à déplorer la perte de tout un côté du bourg. Il est même surprenant qu'avec le peu de moyens dont on disposait, on ait pu restreindre l'action du feu à la seule maison où il avait pris naissance. En effet, pas d'eau dans les puits, presque pas de seaux et sur aucun point pas une chaîne établie.

« L'autorité locale s'est principalement fait remarquer par son absence. M. Billet, maire de Lagresle, a quitté la commune depuis quelques temps pour aller habiter Roanne et n'a pas, que je sache, donné sa démission; il est donc pas remplacé. Quant aux deux adjoints, bien que l'incendie ait duré toute la nuit, on ne les a même pas aperçus sur le lieu du sinistre.

« Il y avait là beaucoup de monde mais qui, pour la plupart, assistait en curieux comme à un feu d'artifice. J'ai vu des individus refuser de porter un seau d'eau. D'autres, au contraire, étaient là, bons à tout faire. Ainsi, en démenageant chez M. Aulas, une robe de sa femme, et contenant dans sa poche une certaine somme d'argent, cette poche a été coupée et on s'est emparé de l'argent. D'autres vols de différentes espèces auraient été encore commis.

« Hâtons-nous de dire cependant que des gens de bonne volonté se prodiguaient pour le bon motif. Je regrette de ne pouvoir vous les citer; mais je dois au moins mentionner M. l'abbé Mondon, vicaire de Lagresle; Marius Bréchari, sergent-fourrier en permission; deux comédiens ambulants de passage à Lagresle et nos charpentiers qui sont toujours les premiers au feu et qui, en cette circonstance, l'ont maîtrisé en coupant le couvercle de la maison. Je n'oublierai pas le garde champêtre qui a bravement fait son devoir toute la nuit; seul, néanmoins, il n'avait pas assez d'autorité pour se faire obéir.

« En outre, un accident funeste est à déplorer. Trois hommes occupés au sauvetage ont été précipités dans les flammes, par suite de l'éboulement d'un mur et l'effondrement du plancher. Deux n'ont pas eu de mal. Mais le troisième, le sieur Bouquien Michel, tisserand, père de cinq enfants, dont l'aîné a huit ans, est resté quelques instants enseveli dans les débris et au milieu du feu. Il a été retiré dans un état pitoyable. Les bras, les jambes, les cuisses sont brûlés; le côté gauche a été cruellement meurtri par la chute des matériaux. On espère toutefois, que sa vie n'est pas en danger.

« Il n'est guère possible d'évaluer encore le chiffre précis des dégâts. Mais on peut le fixer approximativement de seize à dix-huit mille francs, garantis, du reste, par diverses assurances.

« Un vœu que j'ai entendu exprimer très-souvent ici: ne devrait-il pas devenir une réalité? Est-ce que chaque commune ne pourrait pas être pourvue d'une pompe à incendie et de seaux en quantité suffisante pour la servir?

UN ABONNÉ.

Nous insérons in extenso cette lettre, navrante à tous les titres. Toutefois, nous jugeons à propos, jusqu'à plus ample information, de laisser à notre correspondant la responsabilité entière des graves accusations formulées contre quelques-uns de ses concitoyens et aussi contre les chefs de la municipalité du bourg de Lagresle.

De l'indifférence inexplicable de ces individus qui restent impassibles en face d'un sinistre qui peut les atteindre eux-mêmes, d'un instant à l'autre; de l'incroyable aplomb de ces voleurs qui profitent d'une circonstance aussi douloureuse pour exécuter d'audacieux coups de main, le public tirera des conclusions peu favorables aux incriminés; en attendant l'enquête qui ne peut manquer d'être faite, nous livrons ces malhonnêtes gens au verdict flétrisseur de l'opinion.

Quant au maire et à ses deux adjoints, tous trois mis en cause d'une façon si grave pour leur absence,

Je ne vous dirai pas dans quels transports me jeta la possession de ce bouquet. Je remantai, chez moi fou de joie; j'en en pouvais plus douter, elle m'appela à son aide et me donna un gage du choix qu'elle faisait de moi pour la défendre! Ah! fallait-il, pour cela, donner ma vie, j'étais prêt! — Mais que demandait-elle? que devais-je faire? — elle trouverait sans doute le moyen de me l'apprendre.

Emile SOUVESTRE.

(La suite au prochain numéro.)

en vérité, nous ne savons ce qui doit nous surprendre davantage de l'éclipse totale du premier, ou de l'incurie coupable des deux autres administrateurs du bourg. Si l'on songe, en effet, à l'influence décisive exercée par tous les titulaires de l'écharpe municipale, surtout dans les petites localités où ils règnent en potentats; si l'on pense à ce prestige moral qu'exerce toujours la personnalité d'un maire ou d'un adjoint, plus particulièrement dans les moments de crise et de danger, quand la panique égare toutes les têtes faibles et découragées, on aura lieu de regretter vivement que l'un ou l'autre de ces magistrats, tous les trois même, n'aient pu ou n'aient pas voulu aider, par leurs conseils et leur direction, à prévenir les funestes conséquences de la catastrophe du bourg Lagresle. Ces messieurs ont peut-être oublié que, mandataires acceptants de leurs concitoyens, ils se devaient entièrement aux intérêts de ces derniers.

Nous appelons donc l'attention de qui de droit sur la conduite des autorités locales de Lagresle et nous espérons que la justice préfectorale donnera satisfaction aux habitants de ce bourg, qui réclament pour les administrer un maire moins nommé et des adjoints plus dignes de leur confiance.

— Emile MADOUË.

Nous recevons la lettre suivante :

Montbrison, 6 septembre 1869.

Monsieur le Rédacteur,

A la lettre de M. Boullier, dont copie est insérée dans votre journal du 5 courant, j'ai fait la réponse suivante :

Montbrison, 4 septembre 1869.

A. M. AUGUSTE BOULLIER.

Monsieur,

C'est dans le *Journal de Roanne* du 25 juillet que j'ai lu pour la première fois votre travail sur le canal d'irrigation. Je l'ai relu ensuite dans le *Courrier de Roanne* du 22 août.

Ces deux numéros que je tiens à votre disposition, renferment cette phrase :

« *Toutefois, jusque dans son entraînement le Conseil général garde une louable prudence. J'ai cité textuellement dans ma réponse, sans penser un seul instant que M. Chorgnon, dans le *Journal de Roanne*, et M. Mauduit, dans le *Courrier de Roanne*, aient pu, à un mois de distance, commettre la même erreur.* »

Vous me dites, Monsieur, avoir écrit prudence au lieu de prudence; lors même que les deux épreuves de votre brochure ne le démontreraient pas, votre affirmation suffirait pour me convaincre.

Ce sera donc sans le moindre regret que, dans les brochures qui me restent, je remplacerai prudence par prudence; mon argumentation n'en sera pas modifiée.

Quant aux journaux qui ont reproduit mon travail et auxquels vous me priez de communiquer la rectification, je n'en connais que deux : le *Mémorial de la Loire et la Loire*, tous deux de St-Etienne; l'un et l'autre n'ont cité que des fragments parmi lesquels le membre de phrase en question ne se trouve pas; vous pourrez vous en assurer en lisant leurs numéros du 25 août.

Il m'était donc assez difficile de demander à ces journaux la rectification d'un mot que je n'avais pas prononcé dans leurs colonnes.

La nouvelle que j'apprends simplifie tout. On m'écrit que vous avez envoyé copie de votre lettre au *Mémorial*; je ne puis me dispenser de lui envoyer copie de la mienne où je vous donne l'explication du fait en toute sincérité.

Si, ce que je ne suppose pas, d'autres journaux reproduisent ma brochure non rectifiée, je suis tout disposé, dès que j'en serai informé, à leur signaler l'erreur, à condition, bien entendu, d'en laisser la responsabilité entière aux deux imprimeurs de Roanne, dont je garde les journaux entre mains.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes regrets, l'assurance de ma plus entière considération.

F. RAYMOND.

Je regrette, Monsieur le rédacteur, que vous n'avez pas eu l'idée de relire votre article du 22 août; vous auriez vu que vous aviez commis après M. Chorgnon, peut-être d'après lui, l'erreur qu'aujourd'hui dans vos colonnes, M. Boullier m'attribue.

Je compte, Monsieur, sur l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro. J'attends aussi de votre loyauté quelques mots constatant que votre journal du 22 août, dont j'ai un exemplaire sous les yeux, renfermait bien le mot contre lequel M. Boullier proteste.

Veillez agréer, Monsieur, le rédacteur, mes civilités les plus empressées.

F. RAYMOND.

Rue St-André 3, Montbrison (Loire).

Le nouveau rédacteur en chef du *Courrier de Roanne*, n'est pas chargé de liquider les erreurs de son honorable prédécesseur, si toutefois erreurs il y a, dans la puérile question de mots qui divise MM. Aug. Boullier et Raymond. Nous ne comprenons même pas que la presse serve si souvent de petite poste à des discussions oiseuses, qui occupent toujours plus de place qu'elle n'ont de valeur réelle.

Tel est notre avis sans ambages.

M. Raymond paraît désirer que le *Courrier* lui donne acte public du mot inséré dans ses colonnes; ce mot est, en effet, prudence et non prudence. Ajoutons, pour notre décharge, que la brochure de M. Boullier, a été reproduite d'après le texte du *Journal de Roanne*.

M. Boullier, de son côté, peut avoir été victime d'une de ces malencontreuses erreurs typographiques si fréquentes en journalisme, auquel cas nous consentons, nous, s'il le désire, à publier ici même l'expression véritable de sa pensée.

C'est tout ce que nous pouvons faire pour les parties intéressées et nous déclarons, dès aujourd'hui, le débat clos. — Emile MADOUË.

On nous communique à la dernière heure la liste des récompenses obtenues par les exposants au concours agricole de Roanne. Nous la publierons dans notre prochain numéro, ainsi qu'un compte-rendu critique du même concours.

Jeudi dernier, vers 8 heures du matin, le sieur Simonet, limonadier, place St-Etienne, sortit de chez lui, portant son fusil, pour aller tuer des oiseaux dans les jardins situés derrière l'hôpital. Arrivé à un endroit où il y avait un fossé plein d'eau à franchir, il saisit imprudemment son fusil par le canon et le lança de l'autre côté du fossé, avant de le sauter lui-même. Mais ce mouvement fit jouer une des batteries; le coup partit et la charge, faisant presque balle, lui fracassa la mâchoire inférieure, du côté droit. Plusieurs médecins lui ont prodigué leurs soins, mais la blessure est des plus graves.

Nous avons un nouveau genre de vol à signaler : le vol au timbre-poste.

Vendredi, 10 courant, un chevalier d'industrie s'est successivement présenté dans deux bureaux de tabac de la ville, et s'y est fait délivrer dans chacun d'eux des timbres-postes de 20 centimes, pour une valeur de 14 francs; plaçant ensuite ces timbres dans une enveloppe qu'il tenait toute préparée, et qu'il a mise dans sa poche, il a fait tout-à-coup de s'apercevoir qu'il n'avait pas assez d'argent pour payer. Il remit alors la lettre à la buraliste, qui venait de lui livrer les timbres-postes, en disant qu'il allait revenir pour les prendre et les payer. On ne le vit pas reparaitre de longtemps. On se décida à ouvrir la lettre et on y trouva qu'une feuille de papier blanc enveloppant de vieux chiffons de papiers ployés. Inutile d'ajouter que le filon, en simulant de rendre la lettre dans laquelle il venait de mettre les timbres-postes, en avait substitué une autre qu'il tenait également toute préparée à cet effet. — Avis aux débitants de tabac.

Le même jour, la police de la ville a saisi, sur la place du marché, une assez grande quantité de fruits verts, gâtés ou malsains, tels que melons, poires et pêches. Ils ont été jetés.

L'organisation de la garde nationale mobile, dans le département de la Loire, comprend quatre bataillons d'infanterie qui sont ainsi départis :

Premier bataillon. Arrondissement de Montbrison, moins un canton (St-Galmier); trois cantons de l'arrondissement de Roanne (Néronde); St-Germain-Laval et St-Just-en-Chevalot.

Deuxième bataillon. — Arrondissement de Roanne, moins trois cantons.

Troisième bataillon. — Arrondissement de St-Etienne, moins cinq cantons (quatre cantons de St-Etienne et celui de St-Héant).

Quatrième bataillon. — Un canton de l'arrondissement de Montbrison, cinq cantons de l'arrondissement de St-Etienne.

Chaque bataillon est à huit compagnies.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une souscription publique est ouverte dans les bureaux du *Courrier de Roanne*, pour ériger un mausolée à la mémoire du docteur Delagrè.

Nous ne saurions trop engager les nombreux amis du défunt, à contribuer à cette œuvre, dernier témoignage d'estime et d'affection pour cet homme de bien.

En dépit des meilleures intentions, nous n'avons pu faire honneur à la promesse engagée par notre prédécesseur, dans le dernier numéro du *Courrier*, relativement à l'intéressante brochure de M. Eug. Breitmayer, sur le projet du canal des houillères de la Loire.

L'abondance des matières et aussi les petits tracés inséparables de la composition d'un premier numéro ont mis en défaut notre bonne volonté. Mais ce n'est que partie remise.

Quant à une installation définitive nous fera quelques loisirs, nous nous empresserons d'en profiter pour dire tout le bien que nous pensons de l'opuscule de M. Eug. Breitmayer, ainsi que de l'excellence pratiquée de son projet. — E. M.

Le *Gaulois* annonce qu'une souscription vient d'avoir lieu parmi tous les employés du télégraphe de Paris et de la province, pour rendre un hommage public à M. Sarcey, qui a bien voulu plaider leur cause et démasquer l'arbitraire et le despotisme de M. de Vougy, directeur général.

Il s'agit d'offrir à M. Sarcey, la copie en bronze d'un chef-d'œuvre de sculpture moderne — au pectum rei memoriam.

M. de Vougy va, dit-on au *Figaro*, être remplacé à la direction générale des télégraphes.

On cite, comme devant lui succéder, M. Margfoy, ancien élève de l'École polytechnique, avantageusement connu par ses travaux sur la télégraphie et promoteur de la réforme qui, en 1862, abaissa brusquement les tarifs au taux de 1 et 2 francs par télégramme.

#### Rapport de M. Coutaret.

Ainsi, il est bien avéré que, sous le rapport de la force des études, le collège universitaire, avant Messieurs les ecclésiastiques, marchait au moins aussi bien qu'aujourd'hui. Quelle a donc été la cause de sa ruine? Je vais vous la faire connaître.

Pendant de longues années, la ville avait abandonné la direction de son collège à un principal universitaire, qui le régissait à ses risques et périls, détectable système qui devait aboutir à des abus inévitables. La ville dut les faire cesser, en prenant son collège en régie absolue. Ce mode est encore plus défavorable que le précédent, et il est également abandonné aujourd'hui par toutes les cités qui comprennent leurs intérêts. Qu'est-il résulté de cette régie? Des pertes financières considérables. Or, c'était inévitable pour toute administration qui aurait eu à traverser les fâcheuses années de famine qui ont précédé la république, et les années tourmentées qui l'ont suivie.

Mais le niveau des études ne baissait pas.

A dater de 1850, une seconde cause de ruine vint s'ajouter à la première. Malgré la force des classes, le nombre des élèves allait toujours diminuant. Il faut se reporter à cette époque pour bien débrouiller les raisons multiples de cette chute rapide.

On était en 1848. La république était acceptée avec enthousiasme. Les convertis du lendemain étaient plus ardents que les vieux croyants; l'avenir s'annonçait brillant de promesses et de bonheur. Tous épanchaient leur joie, leurs espérances et leurs

protestations de dévouement dans les écrits chaleureux ou des discours passionnés. Les professeurs ne résistèrent pas au torrent, quelques-uns même se mirent en évidence. Mais leur ferez-vous un crime de cet entraînement, que donne une foi vive? Ne voyons-nous pas chaque jour de ces élans du cœur qui dépassent le but? Il y a quelques semaines, devant une assemblée nombreuse et choisie, un de nos plus grands prédicateurs n'a-t-il pas eu un de ces sublimes mouvements oratoires, qui transportent la foule, mais qui ne sont pas toujours aussi bien goûtés à Rome qu'à Paris?

Eh bien! c'est ce qui servit de prétexte. La réaction se faisait avec M. de Falloux, d'autant plus vive, que l'action avait été plus spontanée et plus ardente. La ville était mécontente et appauvrie; ceux qui étaient à sa tête suivaient sans s'en douter peut-être le mouvement réactionnaire; il fallait une victime, et le collègue croula. Mais le niveau des études n'avait pas baissé; c'est ce que je tenais à bien exposer.

2° Le second inconvénient d'un collège universitaire à triple enseignement plein, c'est qu'il coûtera à la ville plus qu'un collège diocésain modifié; — c'est vrai, mais la différence n'est pas grande, et le serait-elle, que notre devoir serait de faire tous les sacrifices nécessaires pour perfectionner, dans la mesure du possible, l'enseignement de nos enfants.

Voyons quels sont les divers genres de régie, et étudions-les au point de vue administratifs, scientifique et économique :

1° La régie par un principal à ses risques et périls. — Je vous ai déjà fait entrevoir que c'est un système déplorable. Ecoutez à son tour M. le ministre :

«... Quant aux systèmes qui consistent à mettre le pensionnat au compte du principal, il présente des inconvénients sérieux. Tandis que ce fonctionnaire réalise des bénéfices souvent considérables, la position des professeurs ne peut être améliorée sans accroître les charges de la ville qui, d'ailleurs, reste toujours responsable des traitements qu'elle doit garantir pour cinq ans au moins, conformément aux prescriptions de l'article 74 de la loi du 15 mars 1850... »

Si vous voulez toutefois en faire l'essai; j'ai deux propositions, au-dessous de 10,000 francs. Je ne vous engage pas à entrer dans cette voie.

2° La régie directe par la ville. — Nous en avons fait une triste expérience financière qui pourrait se répéter aussi désastreuse par la reproduction d'événements analogues. Nous la repoussons, et cependant M. le ministre nous la conseillerait de préférence :

«... En ce qui concerne la question financière de l'établissement, la régie directe par la ville est le système le plus avantageux, surtout pour un collège de quelque importance. Il serait alors désirable qu'il y eût un économiste assujéti à un cautionnement et à la reddition d'un compte qui serait soumis à l'examen de la cour des comptes. Si l'administration municipale veut charger le receveur municipal de faire les recettes et les dépenses comme pour les autres services communaux, il sera indispensable qu'une certaine somme soit mise, sous forme d'avance, à la disposition du principal qui devra en rendre compte chaque mois... »

(A suivre.)

L'administration du *Courrier de Roanne*, prie les abonnés qui habitent hors la ville, de payer leur abonnement au bureau du journal, impasse de la Sous-Préfecture, à M. Cartay, typographe, ou envoyer un mandat sur la poste à l'adresse de M. Audifred.

Les paiements en timbres-poste ne seront pas recus.

#### BULLETIN COMMERCIAL

##### Dépêche télégraphique.

Service spécial du *Courrier de Roanne*

Rouen, le 28 août, 6 h. 55 m. du soir.

Affaires nulles en cotons filés cette semaine. Pas de variation dans le prix; on cote :

Chaîne, 26, pur Louisiane, 1 <sup>re</sup> qualité.	4 fr. 70
— 28	4 fr. 80
Trame 26	4 fr. 60
— 28	4 fr. 70
Chaîne, 26, mélange.	4 fr. 40
— 28	4 fr. 50
Trame 26	4 fr. 20
— 28	4 fr. 30

Havre. — Vente : 1,200 balles, très-ordinaire, 160.

Liverpool. — Vente : 5,000 balles.

Roanne. — Fort peu d'acheteurs. Prix sans changement. Evaluation approximative des expéditions, 4,800 pièces.

#### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

du 28 au 5 septembre

##### MARIAGES.

Muro Jean chauffeur mécanicien, 28 ans, et Gourmet Rosalie-Augustine, ouvrière en soie 28 ans.

##### NAISSANCES.

Voissier Marguerite, fille de Jacques, tisseur, et de Gouttebaron Hélène.

Moissonnier Philibert, fille de Pierre, employé de commerce, et de Chausse Jeanne.

Bonnayon Jeanne-Marie, fille de Jean, tisseur, et de Grouiller Cathrine Philippine.

Ranille Jean, fils de Jean, tisseur, et de Boujot Etienne.

Charles Elizabeth, fille de Jean, tisseur, et de Méplé Hélène.

Giraud Marie, fille de Claude-Marie-Victor, marchand drapier, et de Piat Anne.

Verchère Auguste, fils de Benoit, tisseur, et de Coiffet Anne.

Bernard Claude, fils de Nicolas, tisseur, et de Martine Claudine.

Cucherat Anne, fille d'Antoine, tisseur, et de Lacour Françoise.

Soubrange Martial, fils de Léonard, cordonnier, et de Chassagnade Léonarde.

Vigolais Gilberte-Joséphine-Jeanne, fille de Jean-Baptiste, employé au chemin de fer, et de Bermond Marie Mélanie.

Maillet Jean, fils de Claude, tisseur, et de Vernay Jeanne-Marie.

Dessaut Victor, fils de Jean Claude, tisseur, et de Delormes Joséphine.

Deal Marie Antoinette, fille de François, cordonnier, et de Ducos Marie.

Balouzet Claude, fils de Philibert, teinturier, et de Deforge Claudine.

Robin Marie-Adrienne, fille de Claude, jardiner, et de Trichard Benoit.

Un enfant naturel.

##### DÉCÈS.

Delagrè Hélène-Gilbert, 79 ans, docteur médecin.

Vially Marie, 45 ans — Guingard Anne, 52 ans, couturière, épouse de Vial Jean. — Janiaud Louis, charcutier, 32 ans, célibataire. — 9 enfants au-dessous de 4 ans.

du 5 au 11 septembre

##### MARIAGES.

Meunier Antoine, tisseur, 21 ans, et Luguët Antoinette 21 ans.

Fournel Rémy, tisseur, 28 ans, et Massard Marie, tisseur, 24 ans.

Truché Michel, teinturier, 28 ans, et Rimoux Marie, ourdisseuse, 24 ans.

Reure Jean, employé au chemin de fer, 26 ans, et Darmazin Marie-Louise, 24 ans.

##### NAISSANCES.

Bonnabaud Claude, fils de Claude, tisseur, et de Mermet Marie-Françoise.

Philippe Catherine, fille de Jean-Marie, cultivateur, et de Molette Marguerite.

Chizelle Jean, fils de Claude-Marie-François, ébéniste, et de Vermorel Joséphine-Marie.

Damas Anne, fille de François, tisseur, et de Perraud Julie.

Pontinat Antoine-Félicité, fille de Jean, tisseur, et de Renard Léonarde.

Soullier Pierre, fils de Jean-Baptiste, cordonnier, et de Chassagne Marguerite.

Bertaud Antoine, fils de Jean, marchand de sabots, et de Coutaudier Antoinette.

Poncet Louise-Joséphine, fille de Heuri-François, chef de district, au chemin de fer, et de Javorque Joséphine.

Roux Gaspard, fille de Marie-Antoine, tuilier, et de Droileau Marie.

Trois enfants naturels.

##### DÉCÈS.

Dumas Etienne, 43 ans. — Grangé Jeanne, 55 ans, épouse de Roche Joseph, tisseur. — Barjot Marie, 21 ans, célibataire. — Ranvier Antoine, 75 ans, cordonnier, époux de Guillet Marguerite. — Masson Marie, 60 ans, épouse de Chaud Jean, menuisier. — Rongier Guillaume-Jules, 30 ans, célibataire. — 41 enfants au-dessous de deux ans.

#### MERCURIALE

	Lapalisse	Roanne.
	Jeudi 19	Vend. 20
Froment, 1 <sup>re</sup> q.d. déc.	4 10	4 20
Froment, 2 <sup>e</sup> qualité.	4 »	4 10
Froment, 3 <sup>e</sup> qualité.	»	4 00
Seigle, 1 <sup>re</sup> qualité...	2 60	2 60
Seigle, 2 <sup>e</sup> qualité...	2 50	2 50
Seigle, 3 <sup>e</sup> qualité...	»	2 45
Orge, double décal...	2 10	2 45
Avoine .....	1 50	1 60
Colza .....	»	»
Haricots .....	3 25	4 00
Farine, 1 <sup>re</sup> qe12. 5k.	48 »	48 00
Farine, 2 <sup>me</sup> qualité...	45 »	45 00
Farine, 3 <sup>e</sup> qualité...	»	42 00
Pain blanc, le kil...	0 35	0 40
Pain bis .....	0 30	0 34
Pain de ménage...	0 25	0 30
Poin, les 100 kil...	8 »	7 50
Paille .....	4 »	4 00
Oufs, la douzaine...	0 70	0 50
Beurre, les 500 gr...	0 85	1 00

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

L'étude de M<sup>e</sup> ARDAILLON, avoué, qui est actuellement place du Marché, n<sup>o</sup> 7, maison Gouttenoire, sera transférée au 1<sup>er</sup> novembre prochain, dans la maison de M. Coly, bijoutier, rue des Bourrassières, n<sup>o</sup> 19, au 2<sup>me</sup>. 12

#### A LOUER

##### UN BEL ÉTABLISSEMENT

pour fabrique de cotonne

Situé à Roanne, rue des Planches, n<sup>o</sup> 37

Dont le fond est à vendre, et se compose de 3 ourdissoires, 2 chaudières, peignes, lisses, bureau, rayonnages et tout ce qui est utile à la fabrique. 13

L'on pourrait même céder de suite en vendant les marchandises au cours de fabrication.

#### A VENDRE

##### UNE LOCOMOBILE

en très-bon état

de la force de 6 chevaux

S'adresser à ROBIN-CANNET, à Charlieu. 2

#### SPÉCIALITÉ DE COIFFURES DE MARIÉES

##### FABRIQUE DE FLEURS FINES

FERDINAND VACHEZ

52, rue Réaumur, Paris. 10

#### A VENDRE OU A LOUER

##### MAISON DE CAMPAGNE

Située à St-Martin-de-Boisy.

S'adresser au bureau du journal, ou à M<sup>e</sup> Gourdiat, avoué à Roanne. 7

#### A VENDRE

##### UN BEAU JARDIN D'AGRÈMENT

Situé à Roanne.

S'adresser pour traiter à M. BALAVY, rue Impériale, 2. 5

#### A LOUER

##### UN JARDIN POTAGER,

Situé rue Marengo,

De la contenance d'environ 40 ares, abondamment pourvu d'eau.

S'adresser à M. DENIS, fabricant.

Pour tous les articles non signés, Le Gérant et Imprimeur, A. AUCLERC